

Le Conseil **représentatif** (CREP)



Septembre 2025

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

HE
TSL

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Le CREP est l'organe délibérant de la HETSL

Institué en 2014 par la Loi sur les Hautes Ecoles Vaudoises (LHEV), le CREP représente l'ensemble de la communauté de l'école : le personnel et les étudiant·es.

Il a le droit de proposition et d'interpellation sur toute question relative à la Haute école.

Slides tirées du nouveau règlement interne



HE
TSL

Composition du Conseil représentatif

- 7 membres du personnel d'enseignement et de recherche(PER)
- 3 membres du corps intermédiaire (PER)
- 4 personnel administratif et technique (PAT)
- 6 étudiant·e·s en formation de base, à savoir 4 provenant de la Filière travail social et 2 de la Filière ergothérapie.

La durée du mandat est de 1 an, renouvelable deux fois, pour les étudiant·e·s.

Les membres actuels (élections 2023)

- PAT

J. Ballis, M. Bettems, J. Rosset

1 siège vacant

- PER

Enseignement et recherche 2 sièges vacants

A. Arbel (ME-TS), B. Perret (ME-UFC), Oana Ciabanu (PO-TS), Anne Deblock-Bellamy (PA ERGO), Noémi Pulzer (Adj. scien)

Corps intermédiaire 1 siège vacant (Ass. Ergo)

Léa Nussbaumer (Ass. réseau), Romain Papaevanghelou (Ass-TS)

- Etudiant·es 4 sièges vacants (dont 2 ERGO)

Améline Bron (TS), Diego Gomez Lopez

Compétences du CREP

- préavisier les propositions soumises par la Direction au Département (formation supérieure) pour le plan d'intentions cantonal et de l'assignation de missions particulières
- se prononcer sur les rapports d'activités établis par la Direction
- préavisier le projet de budget de la Haute école
- adoption/révision du règlement interne, préavisé par le Conseil de fondation, sur proposition de la Direction et procéder cas échéant à sa révision
- émettre des recommandations sur toute question relative à l' école.

Décisions et votes

- Le CREP siège valablement lorsqu'au moins **60% de ses membres** sont présent·e·s
- Aucune décision ne peut être prise sur un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour
- Le CREP prend ses **décisions à la majorité** des voix des membres présent·e·s. En cas d'égalité, le président ou la présidente tranche.
- Les décisions prises par le CREP figurent au **procès-verbal** de la séance, lequel est **diffusé** au personnel et aux étudiant·e·s de la Haute école.

Intéressé-e-s à nous rejoindre?

- 2 places pour étudiant-e-s en ergo
- 2 places pour étudiant-e-s en TS

Ecrivez-nous

Anouk Arbel anouk.arbel@hetsl.ch

Basile Perret basile.perret@hetsl.ch



Prochaine séance du CREP
novembre 2024